

Que la Chambre condamne la Commission canadienne du blé pour avoir mal renseigné les agriculteurs sur son Plan d'assurance des marchés, et que la Chambre somme le ministre responsable de la Commission d'assumer d'une part la responsabilité du Plan au nom des céréaliers qu'il est censé représenter et de veiller d'autre part à ce qu'on leur fournisse des détails précis et complets sur le Plan ainsi que sur les autres plans qui ont été proposés, de sorte qu'ils puissent décider eux-mêmes quel programme ils veulent, le cas échéant.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

LES MESURES GOUVERNEMENTALES POUR AIDER LA BANDE INDIENNE BIGSTONE DE WABASCA (ALB.)—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, quelque 150 membres de la bande Bigstone, de Wabasca, en Alberta, y compris des personnes âgées et des enfants, ont terminé la première étape de la marche de 240 milles vers Edmonton qu'ils ont entreprise pour protester contre le chômage élevé, la pauvreté, la piètre situation du logement, l'insuffisance des services de santé et le manque de fonds pour le développement économique, qui constituent leurs problèmes de tous les jours; étant donné que le gouvernement a à peine bronché devant la situation critique de ces autochtones, malgré les messages télex que le chef de bande a envoyés au bureau du premier ministre, et étant donné que les autochtones de tout le Canada sont aux prises avec les mêmes problèmes que la bande Bigstone, je propose, appuyé par le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement de faire la preuve de sa bonne foi et d'honorer l'engagement qu'il a pris de protéger dans la Constitution les droits spéciaux des premiers habitants du Canada, en prenant immédiatement des mesures pour sortir la bande Bigstone et tous les autochtones du pays du dénuement extrême qui est le leur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1415)

LE PROGRAMME ÉNERGÉTIQUE NATIONAL

DEMANDE DE SUPPRESSION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement pour sensibiliser la Chambre à une crise économique d'une ampleur fort inquiétante. Nous avons déjà signalé que le 100^e derrick a quitté le Canada pour les États-Unis. J'ai appris aujourd'hui que la vente de

Questions orales

permis de forage en Alberta est passé de 280 millions de dollars pour 1.5 million d'acres au cours du premier trimestre de 1980, à \$62 millions pour 555,975 acres au cours du premier trimestre de 1981, soit une chute de l'ordre de 78 p. 100. Je propose donc, avec l'appui du député de Calgary-Sud (M. Thomson):

Que le premier ministre intervienne personnellement pour faire annuler le désastreux Programme énergétique national, qui ruine l'économie et provoque des graves perturbations dans la société canadienne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la présentation de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA CONSTITUTION

LA PUBLICATION DE L'AVIS JURIDIQUE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je voudrais poser une question au premier ministre. Elle a trait au document Kirby, c'est-à-dire au document stratégique qui a été préparé l'été dernier par le gouvernement et qui explique comment celui-ci pourrait faire adopter son ensemble de mesures constitutionnelles. Je me demande si le premier ministre pourrait dire à la Chambre si le ministère de la Justice lui a confirmé que:

... une loi adoptée par le Parlement britannique qui porte sur le rapatriement de la Constitution et comprend une formule d'amendement ne pourrait pas être contestée devant les tribunaux canadiens avec succès.

Je voudrais demander par ailleurs au premier ministre s'il serait prêt, étant donné le caractère exceptionnel de la situation, à publier l'opinion juridique du ministère de la Justice, car l'impossibilité éventuelle de contester devant les tribunaux canadiens une initiative du Parlement britannique suscite un intérêt inhabituel.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, j'ai déjà dit à la Chambre que j'avais vu le document Kirby mais que je ne l'avais pas lu. Par conséquent, je ne peux pas confirmer cette opinion juridique. Je crois toutefois que, si le chef de l'opposition avait encore des inquiétudes à ce sujet, elles auraient dû être dissipées à la suite de la proposition que j'ai faite au début de la semaine; j'ai dit que nous n'enverrions pas la résolution en Grande-Bretagne si la Cour suprême du Canada décidait que la motion à l'étude est anticonstitutionnelle.

Des voix: Bravo!